



TOURNOI OPEN

Dispositions générales

Article 1 :

Le tournoi OPEN est réservé aux joueurs et joueuses ayant participé au critérium fédéral de la saison en cours.

Article 2 :

Chaque joueur ou joueuse ne peut participer que dans son tableau de naissance.

Article 3 :

Ne peuvent pas participer au tournoi OPEN les joueurs et joueuses déjà qualifiés d'office pour la N1 de la saison suivante. (Au titre des résultats d'un championnat de France ou du nombre de points obtenus au critérium fédéral)

Article 4 : Déroulement des parties

Pour la catégorie élite messieurs et dames, les poules et les tableaux à élimination directe se disputeront au meilleur des sept manches (quatre manches gagnées).

Pour les catégories jeunes, les poules et les tableaux à élimination directe se disputeront au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées)

Organisation sportive

Article 5 :

Le tournoi compte 10 tableaux

MESSIEURS

- Tableau élite ouvert aux joueurs nés en 1990 et avant
(à concurrence de 128 participants)
- Tableau juniors 1 et 2 et cadets 2 nés en 1991, 1992 et 1993
(à concurrence de 128 participants)
- Tableau cadets 1 et minimes 2 nés en 1994 et 1995
(à concurrence de 96 participants)
- Tableau minimes 1 et benjamins 2 nés en 1996 et 1997
(à concurrence de 96 participants)
- Tableau garçons nés en 1998 et après
(à concurrence de 64 participants)

DAMES

- Tableau élite ouvert aux joueuses nées en 1990 et avant
(à concurrence de 96 participantes)
- Tableau juniors 1 et 2 et cadettes 2 nées en 1991, 1992 et 1993
(à concurrence de 64 participantes)
- Tableau cadettes 1 et minimes 2 nées en 1994 et 1995
(à concurrence de 64 participantes)
- Tableau minimes 1 et benjamines nées en 1996 et 1997
(à concurrence de 64 participantes)
- Tableau filles nées en 1998 et après
(à concurrence de 32 participantes)

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places maximum prévues, les places seront attribuées par ordre décroissant des points licences.

Article 6 :

Tous les joueurs et joueuses qualifiés pour les quarts de finale de chaque tableau seront qualifiés pour le critérium fédéral de N1 de la saison suivante.

Déroulement sportif

Article 7 :

Les tableaux sont à élimination directe, précédés de poules qualificatives de quatre joueurs ou joueuses. Les poules sont établies en tenant compte du classement individuel des participants suivant le dernier classement officiel diffusé, avec la restriction suivante : deux joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule.

Dans chacune des poules tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4.

Les deux premiers de chaque poule sont placés dans le tableau par tirage au sort en respectant l'article 17.3 du chapitre 3 des règlements fédéraux (page 73).

Le tableau final se déroule par élimination directe jusqu'aux quarts de finale.